

LECTURE DÉCOUVERTE N° 39

## Les Tourangeaux et les armes de chasse

Par François-Noël Penin, membre de la SAT

### La SAT et sa collection d'armes

Selon la rubrique « Armes anciennes » du site internet de la SAT : « Les collections dites « de l'hôtel Goüin » gérées par le Conseil départemental comprennent une grande quantité d'armes anciennes qui n'avaient jamais beaucoup retenu l'attention de nos « anciens ». Stockées dans des conditions précaires à l'intérieur des greniers de l'hôtel Goüin, elles s'y sont gravement corrodées. Elles en ont été sorties lors de l'établissement de l'inventaire, dans les années 2002-2004 et disposées sur des étagères ou dans des boîtes.

Elles sont, depuis 2008, placées dans les réserves du Conseil départemental et dans de bonnes conditions.

Il a été décidé, en avril 2014, de créer une commission pour les étudier. De 6 personnes à l'époque, le groupe en compte maintenant 13. Un des membres actifs de cette commission, Michel BOURGIN, a fait une communication en séance SAT de juin 2016 sur le thème : « Quatre siècles de l'évolution de l'armement » objet ensuite de son article paru dans le Bulletin de la Société de 2016 [Tome LXII].

Outre l'étude des pièces, le groupe a entrepris de nettoyer certaines armes, ce qui a permis le montage d'une exposition MILITARIA du 10 au 24 septembre 2016 » :

Parmi les quelques 350 pièces aujourd'hui identifiées par la commission « Armes » une centaine d'entre elles ont été étudiées et certaines portaient, encore lisible, le nom de leur fabricant.

### Les Tourangeaux et les armes de chasse

En juin 1979, l'écrivain, biographe et journaliste Gonzague Saint-Bris (1948-2017), né à Loches, confiait à Sylvia Fels dans un entretien, titré « Gonzague Saint-Bris et les armes », dans le 7<sup>e</sup> numéro du mensuel *Double Action* :

« J'ai une passion pour les armes anciennes françaises, les armes de mon pays. Sans doute parce que j'éprouve aussi une passion pour mon pays (...). La beauté des armes est toujours étrange dans sa signification. Est-ce la fascination de l'objet, est-ce la fascination de la mort, est-ce la fascination du voyage à travers le temps ? (...) Ce qui me séduit c'est son ambiguïté. Imaginer qu'un artisan ait pu consacrer des centaines d'heures à cet instrument qui, en une seconde, donnait la mort constitue un paradoxe entre l'existence et l'éternité ».

Néanmoins, les collectionneurs d'armes, à l'image de l'ancien conseiller municipal de Loches (1989-1995) et créateur du festival littéraire « *La Forêt des Livres* » se déroulant à Chanceaux-près-Loches depuis 1995, sont minoritaires parmi les possesseurs et utilisateurs d'armes en Touraine comme en France. Lors de son assemblée générale de 2013, la Fédération départementale des chasseurs d'Indre-et-Loire, fondée en 1923, indiquait que « *l'an dernier [2012], 475 jeunes ont passé l'examen et sont venus augmenter l'effectif des 18.000 chasseurs d'Indre-et-Loire* ».

Ainsi, le Livre LVII de *La Vie très horrible du grand Gargantua* (1534) publié par le Tourangeau François Rabelais nous indique la passion de l'autourserie et de la fauconnerie parmi les moines et moniales de son Abbaye de Thélème durant la Renaissance :

« *Si c'était pour chasser, les dames, montées sur de belles haquenées, avec leur palefroi richement harnaché, sur le poing mignonnement engantelé portaient chacune ou un épervier, ou un laneret, ou un émerillon ; les hommes portaient les autres oiseaux (...). Ils étaient tant noblement instruits qu'il n'y avait parmi eux personne qui ne sût lire, écrire, chanter, jouer d'instruments harmonieux, parler cinq à six langues et en celles-ci composer, tant en vers qu'en prose. Jamais ne furent vus chevaliers si preux, si galants, si habiles à pied et à cheval, plus verts, mieux remuant, maniant mieux toutes les armes* ».

Les Françaises et Français pratiquant régulièrement le tir sur plateaux d'argile, plus connu comme ball-trap, sont encore moins nombreux puisque seulement 20 333 licences masculines pour 826 licences féminines ont été enregistrées par la Fédération Française de Ball-trap et de tir à balle en 2010. Ainsi, l'Union Sportive Electrique Avoine Beaumont, créée en 1964, dispose d'une section dédiée au tir aux pigeons d'argile. Le cumul des licences FFBT/FNC n'est pas interdit. Il est même conseillé par le Dr. P.J. Corson dans son dossier « Le choix des fusils de chasse » inclus dans le numéro hors-série « Spécial Armes de Chasse » de la revue *Cibles* de juillet 1995 qu'« *un fusil de chasse doit être tiré souvent, même hors saison, grâce au ball-trap* ». La chasse à l'arc est redevenue officiellement autorisée en France depuis l'arrêté du 15 février 1995<sup>1</sup>.

### **Mises au point sur l'évolution des armes de chasse**

La chasse est aujourd'hui le deuxième loisir des Français derrière le football. Depuis la Renaissance, les armuriers installés en Touraine fabriquent et vendent principalement des fusils de chasse. Cet état de fait explique que nous avons axé nos travaux sur les armuriers civils et leur interaction avec le monde cynégétique. Ainsi, pour ce faire, nous avons pioché dans *l'Histoire des armes de chasse écrite par Dominique Venner* (Jacques Grancher Editeur, 1984) et dans *L'Histoire de l'Arme au fil des siècles* par Maurice Forissier (Editions du Pécari, 2004), responsable de la collection d'armes du Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne entre 1978 et 1998.

En France, depuis l'édit sur les eaux et forêts signé par le roi Henri IV (1589-1610) en 1597, il était interdit de chasser à l'arbalète. Cette disposition est reprise sous le règne de Louis XIV (1643-1715), preuve que le Roi de France avait déjà quelques difficultés à faire appliquer cette interdiction. Réservée à la chasse au petit gibier, l'arbalète à jalet apparaît au XVI<sup>e</sup> siècle. Elle permet de projeter des balles d'argile ou de plomb. Un fronton de mire facilite généralement la précision du tir.

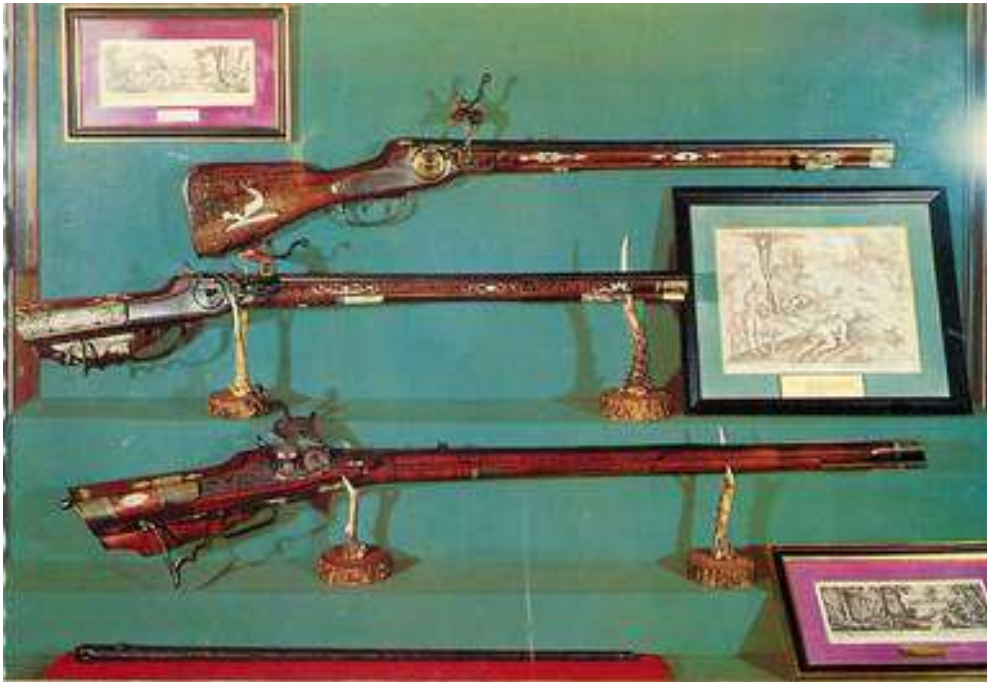
L'arbalète de chasse est utilisée jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et donc bien après la généralisation de l'arquebuse : son caractère silencieux permet en effet d'approcher le gibier sans l'effrayer. Pour preuve, celle réalisée par François Aubert (mort en 1741), fabricant spécialisé dans la production d'armes blanches et d'arbalètes, pour le futur François Ier d'Autriche (1708-1765), duc de Lorraine, Grand-duc de Toscane et Empereur du Saint-Empire de 1745 à 1755. Actif à Lunéville vers 1710-1740, le sieur Aubert est mentionné en 1712 comme armurier du duc de Lorraine. Ornée de ses armoiries de grand-duc de Toscane, cette arbalète est ornée de motifs de rinceaux entourant un sanglier.

---

<sup>1</sup> La Guilde des Chasseurs à l'Arc d'Indre-et-Loire (GCA 37) a son siège à Chinon.

Succédant à l'arc et à l'arbalète, l'arquebuse de chasse à mèche est née au milieu du XV<sup>e</sup> Siècle. Elle nécessite alors la prise d'appui sur un fourquin. La mèche est allumée et ramenée sur le bassinet où la poudre noire est tassée pour l'explosion. Cette arbalète à mèche succède à la couleuvrine à main dont elle diffère par l'ajout du bassinet (contenant la poudre d'amorçage) et du serpentini qui, tenant la mèche allumée, pivote pour la mise à feu de l'arme.

Inventée au XVI<sup>e</sup> siècle en Italie ou en Allemagne, l'arquebuse de chasse à rouet – mécanisme proche de celui du briquet et activé à l'aide d'une clef – permet d'enflammer la pyrite de fer, qui embrase alors la poudre amorce contenue dans le bassinet. Les rouets français étaient très appréciés pour l'élégante sobriété de leurs lignes.



Carte postale du Château-Musée de Gien montrant des arquebuses à rouet.



Une des arquebuses de chasse à rouet du roi Louis XIII (1601-1643) conservée au Musée de la Chasse et de la Nature de Paris (N° Inv. 76 8 1).

Le Prince de Galles offre sa première arme de chasse à Louis XIII pour le 6<sup>e</sup> anniversaire du Dauphin. Toute sa vie, il se passionne pour ce type d'instruments. Il entretient lui-même avec soin les 377 armes du « cabinet du Roi », installé au cœur du palais du Louvre. Soigneusement numérotée et répertoriée dans l'inventaire général du mobilier de la Couronne (sous Louis XIV) cette collection est dispersée pendant la Révolution française. Issue du cabinet royal, cette arquebuse porte le n°5. Elle est équipée d'une platine à rouet dite « à la française », dont l'ensemble du mécanisme est dissimulé dans la crosse.

Le fusil de chasse à silex apparaît en France dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et marque un tournant important dans l'évolution des armes à feu. L'historiographie française attribue l'invention de la platine à silex à Marin Lebourgeois (1560-1634) qui avait déjà fabriqué une arquebuse de chasse pour le Roi Henri IV. Elle se caractérise par une batterie faisant corps avec le couvre-bassinnet. Le chien tient dans ses mâchoires, serrées par une vis, un morceau de silex. Lorsque l'on appuie sur la détente, celle-ci libère un ressort : le chien s'abat brusquement et le silex vient frapper la batterie. L'étincelle produite retombe dans le bassinnet, enflamme le pulvérin et, par l'intermédiaire de la lumière, la charge.



La paire de fusils doubles à silex offerte à l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche (1717-1780) par la reine Marie-Antoinette de Habsbourg-Lorraine (1755-1793). Ce coffret (avec tous ses accessoires) est revenu en France sous l'Empire (N° Inv. PO 962/Photo MCN).

L'inventaire du Musée de la Chasse et de la Nature comprend un coffret de deux fusils de chasse à silex. Ce cadeau de la reine Marie-Antoinette à l'impératrice d'Autriche, sa mère, témoigne de l'intérêt porté aux armes et à la vénerie dans les cours européennes, tant par les hommes que par les femmes. Il sortit vers 1780 dans les ateliers de Pierre de Saintes (1720-1791), arquebusier du Roi à partir de 1763.



Fusil double à percussion ayant appartenu à Joachim Murat (1767-1815) décoré d'une tête de lion sculptée et d'une scène de chasse au sanglier gravée (N° Inv. 89 4 4/Photo MCN).

Le fusil de chasse à percussion fut inventé au début du XIX<sup>e</sup> siècle et apparut dans les armureries parisiennes vers 1810 avant de devenir d'usage courant sous la Restauration (1815-1848). Ce système remplace la poudre amorce par le fulminate de mercure, qui a la propriété d'exploser au moindre choc. Issu de la succession de la princesse Cécile Murat, née Ney d'Elchingen, le fusil de chasse à percussion, fabriqué par l'armurier viennois **Joseph Contriner** ayant exercé entre 1798 et 1848, pour Joachim Murat, Maréchal d'Empire fait Roi de Naples (1808-1815), est entré dans les collections du Musée de la Chasse et de la Nature en 1968.

Ensuite vint le fusil Lefauchaux, conçu en 1836, qui connût rapidement un immense succès. Il s'agit d'un fusil de conception moderne à canon basculant. Introduite dans la chambre, la cartouche laisse passer l'extrémité de la broche à l'extérieur. La partie saillante de la broche, percutée par le marteau du chien, s'enfonce dans la capsule de fulminate placée dans la douille. Le musée de la Chasse et de la Nature conserve un fusil exécuté par Casimir Lefauchaux (1802-1852) pour le comte de Chambord. Un autre fusil à broche genre Lefauchaux décoré à l'or fin, est conservé dans le même musée, il a été offert grâce à une souscription nationale au citoyen Alexandre Ledru-Rollin (1807-1874).

La popularité du Lefauchaux est consécutive de la démocratisation de la chasse dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Effectivement, Au Moyen-Âge, la chasse était de plus en plus devenue un privilège de la noblesse et des dignitaires de l'État ou du clergé. À cette époque s'est formalisé ce privilège : la chasse au grand gibier était réservée aux nobles et le petit gibier (lièvres, volatiles) laissé au reste de la population. Les alentours des châteaux de la Loire étaient réservés pour les chasses royales et, afin de s'en assurer, des capitaineries de chasse sont créées sous le règne de François I<sup>er</sup> (1515-1547). Les possessions ecclésiastiques constituèrent souvent des zones interdites à la chasse à partir du Concile de Tours de 813.

Mais c'est surtout sous l'Ancien Régime que la chasse devint un plaisir de gentilhomme et un privilège seigneurial. Les rois sont grands chasseurs et entretiennent des équipages importants. Être admis aux chasses du roi est un des plus grands honneurs de la Cour. Le seigneur haut-justicier a ce droit dans l'étendue de sa haute-justice, le seigneur local dans sa seigneurie. Les roturiers n'ont pas ce droit sauf s'ils ont acheté un fief, une seigneurie ou une haute-justice (ordonnance sur les eaux et forêts de 1669). Les seigneurs ecclésiastiques, les dames hautes-justicières, les nobles âgés sont tenus de faire chasser afin de réduire le surplus de gibier nuisible aux cultures (ordonnance de juillet 1701).

Les braconniers sont craints surtout à cause de l'éventualité du port d'arme. Les contrevenants sont sévèrement punis. L'édit de 1601 prévoit l'amende et le fouet pour la première infraction, le fouet et le bannissement pour la première récidive, les galères et la confiscation des biens à la seconde récidive, la mort en cas de troisième récidive. L'ordonnance de 1669 écarte la peine de mort. Cette législation restrictive est abolie par la loi de 1790.

## Les fusils de chasse et leur évolution (1820-1970)

Le fusil de chasse reste l'arme principale de tous les chasseurs des petits gibiers vivant dans les plaines et le ciel de la Touraine que sont les lapins, lièvres, faisans, etc. Fusil juxtaposé pour l'amoureux de la tradition, fusil superposé pour sa polyvalence chasse et ball-trap et fusil semi-automatique pour la chasse aux migrateurs.

Aux XIX et XX<sup>e</sup> siècles c'est l'essor commercial de grandes maisons stéphanoises - Verney-Carron, Darne, Gaucher, et autres Manufrance - qui profite aux artisans du fait de la sous-traitance de fabrication.

Actuellement, il n'y a plus guère qu'une demi-douzaine de marques à en proposer, dans une fourchette variant entre 250 et 350 euros, des fusils à un coup avec beaucoup de modèles turcs. Ils voisinent avec le brésilien Rossi, le russe Baïkal, l'italien Investarm, Beretta ayant cessé en 1972 la fabrication de son mythique *412 Trunchino* qui, en plus, avait l'immense avantage de se casser en deux comme les anciens « fusils de bracos » du temps des cartouches à broche. Tous ces fusils sont dans l'esprit du fameux Simplex, d'ailleurs toujours vendu par Manufrance, mais à un prix (près de 900 euros) qui n'a plus rien à voir avec celui qu'on admirait après-guerre dans le « *Chasseur français* ».

Selon Francis Grange, rédacteur du « Guide de la chasse 1999-2000 » publié en 1999 (sous la forme du numéro spécial n° 16 du *Chasseur Français*) le fusil juxtaposé est aujourd'hui démodé, qui conserve des inconditionnels parmi les chasseurs les plus âgés ou les plus traditionalistes. Il est de plus toujours plébiscité par les pays du Maghreb, vers lesquels il continue d'être exporté en grand nombre. Il connaît chez nous un certain regain d'intérêt dans ses versions à extracteur, grâce au développement du Cowboy Action Shooting en France. Créée aux USA en 1981, cette discipline est aujourd'hui reconnue par la Fédération française de tir dans laquelle tireurs et tireuses utilisent des armes, des identités fictives et des tenues inspirées de l'Ouest Sauvage.

Apparu de manière quasi confidentielle au XVIII<sup>e</sup> siècle, le fusil à canons superposés naît véritablement avec les cartouches à percussion centrale durant la Belle Époque (1880-1914) avec, pour la France, le dépôt, en 1885, d'un brevet de l'armurier auxerrois Pidault. Mais il fallut attendre la commercialisation du *Browning B 25* de fabrication belgo-américaine en 1927 puis l'apparition des modèles italiens comme le *Beretta S56*, vendus à prix enfin abordables dans les années 1950, pour que le fusil superposé remplace le fusil juxtaposé dans les campagnes françaises et donc tourangelles. Les fabricants stéphanois ne réagissent qu'à partir du milieu des années 1960 avec la diffusion en masse des « *Sagittaire* » (fabriqués par Verney-Carron depuis 1966) et le « *Manufrance Falcor* » (vendu de 1969 à 1985). Les années 1970 seront un certain « âge d'or » du superposé français avec les *Darne S*, *Damon-Pétrick* et la gamme des *Dactu* dont l'un des modèles de luxe s'appelle *Cheverny*.



Le Browning B25 belge mesure 1,15 m pour 3 kg en calibre 12  
(Catalogue Browning-Europe/Archives Penin)



## Les fonctions des armuriers

L'armurier peut nettoyer, réajuster, rénover les carabines et les fusils que lui confient les chasseurs.

Les armuriers tourangeaux adaptent avec soin les armes vendues aux mensurations des chasseurs ou tireurs sportifs aux armes de chasse. En effet, la quasi-totalité des armes de chasse sont vendues avec une crosse standard, sensée convenir à presque tous les utilisateurs. Elle est en réalité adaptée à tout au plus un quart d'entre eux. Les dimensions des armes doivent donc faire l'objet d'une adaptation.

La statistique de la Touraine fait apparaître qu'au cours du XX<sup>e</sup> siècle il y avait plus de 33 armuriers en Touraine (hors Tours) dont beaucoup installés dans de modestes communes.

## Bibliographie

- D. VENNÉ, *Histoire des Armes de chasse*, Editions Grancher, Paris, 1984.
- J. BERTON, *Le Grand Livre des Armes de chasse*, Editions Solar, Monaco-Paris, 1994.
- O. ACHARD, *L'univers des fusils*, Editions Solar, Monaco-Paris, 1994 (réédition en 2002).
- M. FORISSIER, *L'Histoire de l'Arme au fil des siècles*, Editions du Pécari, Anglet, 2004.
- A. CORVOL, *Histoire de la chasse : l'Homme et la Bête*, Paris, Librairie Académique Perrin, 2010.